

Le RS indique qu'on lui a fait part de nombreuses allégations d'exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires consécutives aux violents événements qui se sont produits en juillet 1997 à Phnom Penh. Des communications envoyées au gouvernement concernaient les exécutions extrajudiciaires d'au moins 35 personnes, parmi lesquelles figuraient d'éminentes personnalités politiques, des généraux de rang élevé et des responsables de rang élevé du ministère de la Défense nationale. Le rapport mentionne également des renseignements indiquant qu'au moins 17 personnes auraient été tuées en mars 1997 par l'explosion de grenades alors qu'elles participaient à une manifestation pacifique de partisans du Parti de la nation khmère (KNP), et que les soldats présents sur les lieux ne se seraient pas occupés des blessés et se seraient opposés à la capture de deux hommes identifiés comme ayant lancé ces grenades.

Le gouvernement n'a répondu à aucun des dossiers qui lui ont été transmis.

**Indépendance des juges et des avocats, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1998/39, par. 32, 45-48, 184)**

Le Rapporteur spécial a effectué en juin 1997 une visite au Cambodge pour prendre la parole à l'occasion de l'ouverture du programme de formation organisé à l'intention des juges cambodgiens par le Projet de formation juridique pour le Cambodge. Il a tenu avec le ministre de la Justice des discussions sur divers points, notamment le manquement du gouvernement à convoquer le Conseil suprême de la magistrature qui, conformément à la Constitution, est chargé de nommer les juges; le fait que certains juges avaient été nommés par le gouvernement, ce qui était sans doute inconstitutionnel; les difficultés que soulevait la convocation du Conseil en raison des divergences politiques entre les deux partis qui se partageaient alors le pouvoir.

**Liberté d'opinion et d'expression, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1998/40, par. 25)**

Dans la section sur les médias dans les pays en transition et les élections, le Rapporteur spécial a rappelé que le rapport à l'Assemblée générale de 1997 sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, a souligné que l'accès aux médias dans des conditions d'égalité et d'équité est décisif pour la tenue d'élections libres et équitables.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le rapport du Secrétaire général (A/53/400) contient de l'information notamment sur ce qui suit : missions du Représentant spécial (17-24 avril 1998, 2-13 mai 1998, 31 mai-5 juin 1998 et 15-30 juillet 1998); protection contre la violence politique; droits de l'homme sous l'angle du processus électoral; problème d'impunité; règle du droit et indépendance du judiciaire; protection contre la torture; conditions carcérales; droits des travailleurs; droits des femmes; droits des enfants; droits des minorités; rôle du Haut-Commissaire aux droits de

l'homme pour aider le gouvernement et le peuple à promouvoir et à protéger les droits de l'homme.

Le travail du Représentant spécial a fait porter son attention surtout sur trois grandes questions : le problème de l'impunité, les prochaines élections et les questions concernant les Khmères rouges. Le rapport fait allusion aux préoccupations exprimées antérieurement au sujet des graves conséquences des retards dans les enquêtes sur les cas d'exécution extrajudiciaire et l'attaque à la grenade du 30 mars 1997, et signale que, en avril 1998, deux experts internationaux ont été dépêchés pour évaluer les progrès accomplis dans les enquêtes et clarifier les besoins en aide supplémentaire. Le rapport des deux experts a été soumis au gouvernement en mai 1998 avec une note faisant état d'autres cas d'assassinats et de disparitions survenus depuis juillet 1997.

Les experts ont signalé que, dans presque tous les cas, aucune enquête sérieuse n'avait commencé et que, dans les deux cas où les enquêtes ont débuté – l'attaque à la grenade et l'assassinat du secrétaire d'État à l'Intérieur – les efforts manquaient de vigueur et de détermination. Outre la nécessité d'une formation professionnelle pour la police et le judiciaire et le manque de ressources matérielles et financières appropriées, les experts ont évoqué la culture d'impunité comme l'un des pires obstacles à l'établissement de la règle du droit dans le pays. Le rapport des experts signale notamment les faits suivants : éléments de preuve concernant les allégations de torture et d'exécution de soldats par des forces militaires du Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC); éléments de preuve vérifiés concernant 42 autres cas d'assassinat et 7 disparitions forcées qui semblaient obéir à des motivations politiques; même s'il n'y a pas eu d'efforts sérieux pour faire enquête sur ces incidents, les autorités gouvernementales ont dans de nombreux cas conclu qu'il s'agissait de vols, de différends personnels ou d'actes de vengeance, alors que ces motifs ont pu être inventés pour occulter un motif politique ou que les motifs ont pu être multiples; la nécessité d'enquêtes rigoureuses pour obtenir des résultats exacts et dignes de foi dans chaque cas après considération de tous les aspects; à moins qu'on n'y mette bon ordre, l'impunité continuera de miner les efforts visant à établir la règle du droit et la confiance du public à l'égard du judiciaire; la violence des dix derniers mois et l'absence d'enquêtes justifient une attention spéciale, étant donné les élections à venir. Le rapport signale que le bureau du HCDH au Cambodge a continué de prendre note des violations graves des droits de l'homme et de faire enquête, et qu'un grand nombre d'entre elles semblent sans lien avec la politique. On remarque parmi ces cas l'exécution d'un groupe de neuf villageois par des militaires dans la province de Kompong Thom; l'usage excessif des armes à feu, y compris le fait que fréquemment, des policiers abattent des suspects pendant l'arrestation et même une fois que les suspects ont été appréhendés.

À propos de la réforme du système de justice, on souligne la nécessité de corriger le chevauchement entre les